

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le vendredi 10 avril 2026, à 18 H 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis, à la salle Olof Palme, sous la Présidence de Madame DUHAMEL Marie-Claude, doyenne d'âge puis de Monsieur GACQUERRE Olivier, élu Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 03 avril 2026, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

ALLOUCHERIE Sandrine, BAJEUX Alain, BAJEUX Samuel, BARROIS Alain, BASSOM Françoise, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BECUWE Pierre, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BIALON Perrine, BLOCH Karine, BLOQUET Perrine, BOMMART Émilie, BOQUILLON Marcel, BOSSART Steve, BOULART Annie, BRAEM Christel, BREHON Jean-Charles, BURMER Véronique, CARINCOTTE Annie, CARPENTIER Arnaud, CARRÉ Nicolas, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, COCQ Bertrand, CRESPEL Bérengère, CRETEL Didier, DA SILVA Franck, DAGBERT Julien, DE CARRION Alain, DEBAECKER Olivier, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DECOURCELLE Catherine, DELECOURT Dominique, DELEPINE Michèle, DÉON Fabrice, DEPAEUW Didier, DERAMAUX Martine, DERICQUEBOURG Daniel, DEROUBAIX Hervé, DESCAMPS Nicolas, DESSE Jean-Michel, DIA Fatimata, DIERS Véronique, DOMART Sylvie, DUBART Alain-Eric, DUBOIS Carole, DUBOIS Bruno, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUHAUT Mickael, DUMONT Gérard, DUPONT Jean-Michel, ELAZOUZI Hakim, ERAUDI Raphaël, ÉVRARD Jules, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine, FOUCAULT Grégory, GACQUERRE Olivier, GAQUÈRE Raymond, GAROT Line, GAUTIER Odile, GIBSON Pierre-Emmanuel, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HARLÉ Martine, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HERTOIGH Chloé, HEUGUE Eric, HUCHETTE Clément, IDZIAK Ludovic, JOMBART Simon, JURCZYK Jean-François, KWARTNIK Pierre, LECLERCQ Odile, LECOCQ Bernadette, LCONTE Maurice, LEGAY Stéphanie, LEGRAND Jean-Michel, LEMATTRE Florence, LEMOINE Jacky, LEROUX David, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEL Peggy, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Alexandre, MAHAUT Jurgen, MALADRY Blandine, MARCELLAK Serge, MARIINI Laetitia, MARLES Michel, MASSART Yvon, MONTEWIS Arnaud, MOREAU Mason, MORIEN Patrick, MULLET Rosemonde, OPIGEZ Dorothee, PAJOT Ludovic, PATOUX Gauthier, PATOUX Joël, PEDRINI Lelio, PETIT Celine, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, POIRÉ Laurent, PONCHANT Béatrice, PREIN Eric, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, RENAUT Cédric, ROBIQUET Tanguy, ROSE Sylvie, ROUSSEL Bruno, SCAILLIEREZ Philippe, SCALONE Jean-Pascal, SEBERT Géraldine, SGARD Alain, SOUILLIART Virginie, STACH Grégory, SWITALSKI Jacques, TAILLY Gilles, TAVERNIER Delphine, THELLIER David, THIRY Steven,

TOURBIER Laurie, TRACHE Bruno, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle, WILLERY Ludovic, ZAJAC Monique,

Conseillers communautaires titulaires,

FLEURY Emmeline, VERPRAET Séverine,

Conseillers communautaires suppléants,

PROCURATIONS :

COURTIN Samuel donne procuration à LEMOINE Jacky, FRAPPÉ Thierry donne procuration à BOMMART Emilie, DELBECQUE Benoit donne procuration à DEROUBAIX Hervé, GAUTHIER Karine donne procuration à MARCELLAK Serge, DELPLACE Jean-François donne procuration à SGARD Alain, DARRAS Sébastien donne procuration à BOSSART Steve, LOISEAU Ginette donne procuration à SCALONE Jean-Pascal, HOCQ René donne procuration à DUBOIS Carole, FLAHAUT Jacques donne procuration à PICQUE Arnaud, DISSAUX Thierry donne procuration à DOMART Sylvie.

ETAIT ABSENT EXCUSE :

DUMUR Lucile,

Conseiller communautaire titulaire,

Monsieur MAHAUT Jurgen est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
10 avril 2026

DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire peut décider de déléguer une partie de ses attributions au Président, aux Vice-présidents ou au Bureau dans son ensemble à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il est proposé à l'Assemblée de déléguer au Bureau, les attributions figurant dans l'annexe ci-jointe.

Il est précisé que le Président peut déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions aux Vice-présidents ou à d'autres membres du Bureau. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

ADOPTE la proposition ci-dessus.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Président.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **17 AVR. 2026**

Et de la publication le : **17 AVR. 2026**
Président,



GACQUERRE Olivier



GACQUERRE Olivier

DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Intitulé de la délégation
Prendre toute décision concernant la signature de conventions avec des personnes morales ou physiques, publiques ou privées, ayant notamment pour objet la mise en œuvre de toute action ou politique décidée par le Conseil communautaire, à l'exception de celles exercées par délégation au Président ou relevant des attributions exclusives de l'organe délibérant
Approuver tout protocole transactionnel avec des personnes morales ou physiques, publiques ou privées, permettant la résolution d'une contestation née ou de prévenir une contestation à naître
Donner ou accepter les délégations de maîtrise d'ouvrage
Décider d'adhérer à une centrale d'achat ou de créer ou adhérer à tout groupement de commandes et en approuver la convention constitutive.
Approuver les programmes d'opérations de travaux et les enveloppes financières prévisionnelles en application de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique en dessous d'un seuil de 5 millions d'euros TTC
Approuver toute convention-cadre avec les établissements publics (EPF ...) et la mise en œuvre des dispositifs ou actions qui en découlent (conventions opérationnelles ...)
Décider des conditions et modalités de mise en œuvre, à l'échelle du territoire, des dispositifs européens, nationaux, régionaux, départementaux (ITI, LEADER, SRDEII, SRADDET...) ITI=Investissement Territorial Intégré
Prendre acte de tous rapports prévus par les dispositions législatives ou réglementaires, et notamment, ceux relatifs à la qualité et au prix du service public, aux délégataires de service public, à l'activité des syndicats mixtes, aux représentants de la collectivité dans les sociétés d'économie mixte locale... hors ceux présentés conjointement au rapport sur les orientations budgétaires.
Solliciter les agréments auprès des différents services de l'Etat
Solliciter la déclaration publique d'un projet et la cessibilité des biens concernés ; recourir aux procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique ; mettre en œuvre les procédures et formalités qui en résultent
Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services compétents
Décider de la cession ou de l'acquisition des biens immobiliers ou des droits réels immobiliers, de signer les actes qui en découlent et de procéder au paiement des frais et honoraires correspondants
Décider de lever totalement ou partiellement toutes pénalités ou majorations financières dans les cas prévus par la loi
Décider de l'étalement de charges sur plusieurs exercices, de la durée d'amortissements des biens meubles et immeubles, et de l'affectation des biens meubles en section d'investissement
Admettre en non-valeur les créances éteintes ou irrécouvrables
Autoriser le versement de toute aide financière en application des conditions générales définies par délibération du Conseil Communautaire, à l'exception des fonds de concours
Décider l'attribution des indemnités versées en application du règlement d'indemnisation amiable auprès des professionnels lésés dans le cadre de travaux réalisés par la Communauté d'agglomération et la signature du protocole transactionnel correspondant
Fixer et réviser les droits d'accès aux équipements communautaires et les tarifs des prestations et services associés (activité, stage, atelier, réparation et maintenance des équipements loués, mise à disposition de salles ...)
Prendre acte de la transformation d'avances de l'Agence de l'eau en subventions dans le cadre de l'amélioration ou de l'extension des réseaux d'assainissement collectif
Autoriser l'abandon de créances au titre du fond de solidarité logement
Approuver les propositions d'ajustements annuels des modalités d'intervention et de gestion des aides à la pierre financées sur fonds propres, après avis de la Commission d'amélioration de l'habitat pour le parc privé
Approuver toute convention d'utilité sociale avec les bailleurs et leurs avenants